



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 37921

Texte de la question

La loi de finances pour 1988 a inscrit au budget de l'éducation nationale, en nombre bien insuffisant pour tenir compte des besoins réels, des moyens nouveaux en création de postes de personnels enseignants pour les lycées. M Georges Hage demande à M le ministre de l'éducation nationale de bien vouloir lui indiquer par département le nombre de postes implantés en lui précisant la ventilation par type de poste (PEGC, type lycée, PLP), par discipline et la nature de l'affectation (poste FOS, TA ou TR), en lui confirmant la nature du financement de ces postes au budget 1988. En complément, il souhaiterait avoir connaissance de la ventilation par département des moyens nouveaux en heures supplémentaires. Enfin, lui rappelant l'opposition formulée par le groupe communiste au transfert de près de 4 000 postes d'enseignants des collèges vers les lycées, il lui demande de lui en préciser le nombre exact, par département et par discipline.

Données clés

Auteur : [M. Hage Georges](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37921

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale, de la recherche et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 mars 1988, page 1098